

**AIDE AUX PROFS a interviewé Alain BOUVIER, membre du Haut Conseil de l'Education le 01.09.2009**



Né le 29 mars 1943, Alain Bouvier est docteur d'État en mathématiques, professeur des Universités de Poitiers et de Sherbrooke.

Après avoir été professeur invité dans plusieurs universités étrangères : Rome, Kingston (Ontario), Abidjan, Knoxville (Tennessee), Rhodes, et Sherbrooke, il a dirigé l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) de l'université Lyon 1, a été chef MAFPEN à Lyon, directeur de l'IUFM de Lyon et recteur de l'académie de Clermont-Ferrand de 2000 à 2004.

Il a été président de la conférence des chefs MAFPEN, président de la conférence des directeurs d'IUFM et président de l'Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation (ADMEE-Europe). Il préside l'Association française des administrateurs de l'éducation (AFAE).

**Interview réalisée par Rémi BOYER**

**Que pensez-vous d'un dispositif de création de livrets de compétence pour l'élève comme pour l'enseignant, afin d'identifier et de valoriser les compétences de chacun dans le cadre de son parcours de professionnalisation, supprimant pour les enseignants la notation ponctuelle d'inspection en terme d'évaluation ?**

*Le Haut Conseil de l'Education a publié des recommandations sur le socle commun et sur les livrets de compétences pour les élèves. Je regrette pour ma part que trois ans après la remise de ces recommandations les livrets de compétence ne soient toujours pas mis en œuvre au niveau du collège.*

*En ce qui concerne les livrets sur les compétences que les enseignants peuvent progressivement acquérir au cours de leur carrière, cette idée n'est pas vraiment nouvelle. Un ancien Accord-cadre conclu entre le MEN et les organisations syndicales l'évoquait.*

*Il me paraît en effet important, en terme de Gestion des Ressources Humaines, de proposer aux personnes qui travaillent dans le système éducatif une reconnaissance de leurs compétences acquises en développant des projets pédagogiques ou d'autres activités. Je crois beaucoup à la formation tout au long de la vie. Je suis pour ma part un éternel étudiant, avec une grande soif d'apprendre et de comprendre, source de motivation et d'échanges.*

**Globalement, que pensez-vous du système actuel des inspections ponctuelles et de leur impact sur le parcours de carrière d'un enseignant ?**

*Je me suis beaucoup exprimé sur ce sujet tout au long de ma carrière et cela se poursuivra après cette interview. Quand l'inspection individuelle a été mise en place avec la création de corps d'inspection, la formation professionnelle des inspecteurs était bien plus développée que celle des enseignants qu'ils étaient alors chargés d'inspecter.*

*Comme beaucoup d'autres personnes, je constate que nous vivons encore dans une organisation taylorienne au sein de l'Education Nationale. Il y a toujours ce clivage entre ceux qui agissent/ceux qui dirigent/ceux qui contrôlent. Or nous avons changé d'époque, nous sommes au début du XXIe siècle.*

*Aujourd'hui, de nombreux professeurs poursuivent leurs études obtiennent des masters, des thèses de doctorats. Le clivage d'hier n'a plus de raison d'être aujourd'hui.*

*Cependant, nous avons besoin de points de repères sur ce qui se passe en classe, sur les acquis des élèves, mais pas d'évaluation d'une prestation individuelle ponctuelle limitée.*

*L'évaluation doit être à mon sens d'un tout autre type :*

- avec la prise en compte des résultats des élèves, par classes, par discipline, par établissement,*
- sur ce qui se passe dans l'établissement et dans le bassin de formation,*
- une évaluation globale et systémique, et surtout une autoévaluation par tous les acteurs, comme cela se pratique déjà dans de nombreux pays, où l'on accorde aux corps d'inspection un tout autre rôle.*

*Notre système éducatif est en retard à ce niveau-là. Je pense au système écossais, mais aussi à l'association européenne des inspections générales (la SICI), qui constate que pour que l'inspection ait un impact, elle doit être publique. Ce n'est pas le cas en France. Dans d'autres pays, l'évaluation annuelle des établissements est communiquée aux élus et aux parents d'élèves, pour les impliquer dans le fonctionnement de l'établissement.*

**Depuis 1998 de nombreux rapports parlementaires et institutionnels soulignent que la GRH dans l'Education Nationale est encore à inventer : pensez-vous que nous en prenions le chemin, d'après l'une des récentes interventions dans le bulletin de l'AFAE de Mr Jacky Simon ?**

*On a la prétention de faire de la Gestion des Ressources Humaines. Or, dans GRH, il y a le mot « humain », donc « relations humaines ». Il s'agit d'une relation de proximité, de personne à personne. C'est un travail fin, hyper personnalisé ; au plus proche des besoins et des attentes de la personne.*

*La GRH ne peut pas se faire comme actuellement de manière centralisée pour 1,3 million de personnes, pilotée par l'administration centrale, et vaguement déléguée aux rectorats. Actuellement, ce que l'on nous sert, c'est à peine un « Canada Dry de GRH ».*

*La GRH doit à mon avis adopter un fonctionnement de proximité, au sein même des EPLE, car c'est le bon niveau. Les techniques impersonnelles, bureaucratiques et technocratiques des rectorats et des organisations professionnelles ne sont pas proches de la personne. Les personnels souffrent des lourdeurs technocratiques de notre système.*

**AIDE AUX PROFS émet l'idée depuis début 2007 d'une véritable Gestion des Parcours Professionnels et des Compétences des Professeurs (GPPCP) au sein de l'Education Nationale, puisque le potentiel de l'outil I-Prof, actuellement sous-exploité, le permettrait**

**: pensez-vous que l'Education Nationale puisse un jour disposer du budget nécessaire pour agir en ce sens, ou est-ce une utopie ?**

*Je ne suis pas sûr que les obstacles soient financiers : ils sont avant tout culturels et encore plus idéologiques. On ne connaît pas d'exemples où les idées intelligentes et novatrices, lorsqu'elles sont partagées, ne soient pas mises en œuvre.*

*Il y a de fortes traditions corporatistes dans l'Education Nationale, reconnues par la « Maison » elle-même, à travers ses CAPN, CAPA, CDEN, CTP... Toutes ces instances veillent à respecter les « règles du jeu », à préserver les nombreux corporatismes existants. J'aime beaucoup l'expression de « révolutionnaires du statut quo » pour désigner l'attitude de certains.*

**Le Haut Conseil de l'Education compte-t-il mener une réflexion sur la diversité des secondes carrières que pourraient occuper les enseignants dans les années à venir ?**

*Le Haut Conseil de l'Education a deux fonctions principales, plus une mise en œuvre de l'article 34 de la Loi Fillon, qui indique que nous devons être sollicités tous les ans pour formuler un avis sur les expérimentations, ce qui ne nous a toujours pas été demandé trois ans après par le ministère. Cherchez l'erreur !*

*- nous sommes chargés de remettre au Président de la République un rapport annuel sur les résultats de l'école,  
- nous pouvons être sollicités par le ministre de l'Education Nationale pour formuler un avis sur une thématique qui l'intéresse.*

*Actuellement, après le primaire et l'orientation, nous avons choisi de travailler sur l'enseignement professionnel et nous remettrons notre rapport cet été au Président de la République. Ensuite, il est probable que nous travaillerons sur le collège, puis, plus tard, sur le lycée.*

**Que pensez-vous de la suppression des secondes carrières que pouvaient constituer les postes RASED, les postes en mis à disposition dans les structures complémentaires de la sphère éducative, et du manque d'emplois en PACD et PALD pour les enseignants qui rencontrent des difficultés de santé ?**

*Je n'ai pas d'avis déterminé sur ces points. Je trouve néanmoins qu'il est important de proposer progressivement aux enseignants, dans leur carrière, des possibilités de l'élargir par d'autres activités, pour optimiser les compétences acquises et les développer encore. Il serait intéressant de proposer aux professeurs d'autres activités sur un quart de temps ou un mi-temps, mais pas « tout ou rien ». Je ne suis pas favorable à l'idée de leur proposer de quitter brutalement leur profession, alors qu'il est possible d'imaginer dans notre système éducatif de nombreuses activités complémentaires, ce qui serait pour chaque enseignant une grande source d'enrichissement. On peut concevoir de nombreuses secondes carrières au sein même des EPLE.*

**Que pensez-vous de l'action menée par Georges FOTINOS pour une meilleure prise en compte de la pénibilité du métier d'enseignant, en particulier via l'accord cadre MEN/MGEN de 2003 qu'il a renouvelé avec Xavier DARCOS le 2 octobre 2008 pour 5 ans?**

*C'est intéressant et important qu'une personne comme lui fasse avancer ce sujet essentiel, ce qui devrait être une mission de service public.*

**AIDE AUX PROFS est la seule association en France à agir au quotidien pour informer, conseiller et accompagner à distance les enseignants qui le souhaitent dans leur projet de seconde carrière, dès lors qu'ils en ont les compétences et la motivation : que pensez-vous de notre dispositif précurseur ?**

*J'aime beaucoup quand il y a autour des dispositifs formels, des dispositifs informels qui agissent en complémentarité. Notre système éducatif a besoin d'initiatives originales que notre grosse machine ne peut pas toujours inventer et a fortiori mettre en œuvre.*

*J'ai toute ma vie été favorable au monde associatif, s'il est inscrit dans un cadre clair et des valeurs humanistes. Les associations comme la vôtre ont un rôle très important à jouer.*

**Pourquoi, à votre avis, la mobilité « hors de la classe » d'un enseignant qui ne souhaite pas devenir inspecteur ou chef d'établissement fait-elle toujours figure de tabou dans l'Éducation Nationale ?**

*C'est une vraie question. J'ai écrit un article là-dessus, sur le site de Jacques Nimier. Il se rapportait aux enseignants qui étaient impliqués dans la formation continue, avec une attitude de formateur opposée à celle qu'ils manifestent comme professeur en formation initiale. Le milieu pédagogique pratique une autocensure à ce niveau-là, et il est dommage qu'il se prive de cette mobilité intellectuelle pour la classe.*

**Nous avons de nombreux échos des réticences des différents rectorats au niveau du dispositif d'auto-entreprise créé par Mr Hervé Novelli, et qui séduit des enseignants créatifs : pourquoi considérer comme fautif l'enseignant qui souhaite lui aussi se lancer dans cette aventure qui peut être très formatrice ? Que préconiseriez-vous aux rectorats chargés d'évaluer les projets présentés par les enseignants ?**

*Cette réticence est idéologique. A la fin de l'année 2009, nous atteindrons les 200 000 auto-entreprises, car ce dispositif est un véritable succès. Je suppose que des enseignants ont pu y participer. Je pense que les réticences constatées ici ou là dans les rectorats vont peu à peu s'estomper.*

**Qu'est-ce que je pourrais préconiser à ceux qui envisageraient de conduire de telles évaluations ? Je ferai d'abord observer que très peu de gens savent faire cela. Ensuite, je mènerais une réflexion sur le fond : que faut-il expertiser ? Qu'est-ce qui est réellement nécessaire ? Comment ? Qui est compétent pour faire cela dans un rectorat ? Est-il bon de mettre de la bureaucratie là-dessus ?**

*Si j'étais encore Recteur, et en cas de stricte nécessité, je me fonderais sur l'avis du Responsable de l'établissement secondaire où travaille l'enseignant, ou sur l'avis de l'IEP du premier degré. Je pense utile de créer une instance de recours pour l'enseignant en cas de désaccord de l'administration, et d'éviter toute procédure lourde pour ce dispositif qui se veut innovant, générateur d'emplois et de créativité.*

*Je fais confiance aux chefs d'établissement et aux IEN pour gérer ces demandes de création d'auto-entreprises par les enseignants qui souhaitent s'y engager. C'est une discussion que le professeur doit mener avec son chef d'établissement.*

**Quelles secondes carrières l'enseignant pourrait-il selon vous réaliser au sein d'un établissement scolaire tout en conservant un mi-temps devant élèves, lui permettant ainsi d'épauler l'action de l'équipe administrative, ou d'être présent durant l'ouverture des établissements lors des congés scolaires comme vient de l'annoncer notre Président de la République ?**

*Les secondes carrières que je discerne pour l'instant concernent :*

- un travail sérieux sur l'orientation des élèves,
- un travail nouveau sur l'accès aux ressources documentaires dématérialisées,
- une aide très individualisée aux élèves et à leurs travaux de recherches, notamment en ligne,
- une production de cours, de médias divers, d'aide et de devoirs en ligne,
- l'animation d'espaces numériques de travail,
- l'accompagnement des activités des élèves en dehors de l'établissement,
- la formation des enseignants, des équipes,
- de l'ingénierie de formation
- du coaching,
- un appui à l'autoévaluation d'établissements ou d'écoles, de bassins ou de circonscriptions.

*La palette des activités des professeurs pourrait ainsi s'élargir progressivement. Les EPLE ont besoin d'activités plus transversales, afin de réussir les articulations entre ce qui se rapporte à la Vie Scolaire, à la Vie Pédagogique et à la vie administrative.*

**Vous avez été recteur de l'académie de Clermont-Ferrand de 2000 à 2004. L'idée d'AIDE AUX PROFS d'accepter la mobilité (hors mutation) tout au long de l'année de l'enseignant, avec un préavis d'un à deux mois vous semble-t-elle réalisable, puisque chaque rectorat doit déjà pourvoir dans les meilleurs délais au remplacement d'un enseignant en congé de maladie et que se met en place une agence nationale pour les remplacements ?**

*On refuse souvent, pour éviter que ce soit généralisé, même si de temps en temps il s'en accepte quelques-unes en cours d'année. Une académie, c'est la gestion de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Si l'opportunité*

*est offerte à quelques enseignants en cours d'année de partir en détachement ou ailleurs, j'ai peine à croire que les rectorats ne puissent rien faire pour l'accepter, quitte à négocier sur le calendrier.*

*Il faut sortir des sentiers battus : pourquoi refuser de prendre des mesures qui peuvent rendre la carrière de certains enseignants attractive ? Je discerne là de mauvais prétextes.*

*Il est évident que si la discipline d'enseignement du professeur est déficitaire dans l'académie, il sera difficile de lui trouver un remplaçant dans l'immédiat. Peut-être que la solution serait que l'enseignant arrive lui-même à trouver son remplaçant, mais la réglementation en vigueur ne facilite pas la chose car il s'agit alors d'un enseignant contractuel et nous savons tous que les syndicats n'y sont pas favorables.*

*En France, entre le moment où une loi est promulguée et son application (décret, circulaire), il peut se passer 4 à 5 ans. Ainsi 50% des lois votées depuis deux ans attendent encore leurs décrets d'application, comme le regrettent les parlementaires.*

### **Que préconiserez-vous aux recteurs actuels, vous qui avez occupé ces hautes fonctions, pour faciliter les mobilités externes des enseignants ?**

*Je sais la difficulté d'exercer ces responsabilités et que depuis 2004, année où je suis redevenu professeur, beaucoup d'évolutions ont eu lieu. Je ne me permettrai donc pas de faire la moindre suggestion à mes collègues en exercice.*

*Sur un plan général cela passe à mon avis par trois modalités :*

- il y avait jusqu'à présent des possibilités de mise à disposition, mais elles vont disparaître.*
- développer le détachement, qui évite à l'enseignant une prise de risque,*
- un système à temps partiel ou encore une activité d'un autre type réalisée pendant les congés scolaires qui sont assez nombreux,*

*Il y a aussi la possibilité de proposer des stages à l'étranger, dans l'Union Européenne (la France est très en retard par rapport aux autres pays de l'Union à ce niveau), ou des stages en entreprise.*

### **Si Rennes a pu le faire, qu'a donné cette expérimentation ? Pourquoi ne pas l'étendre à toutes les académies, pour diversifier les potentialités de secondes carrières temporaires?**

*Ainsi le ministère de l'Education Nationale pourrait-il construire, progressivement, en allant au-devant des entreprises de chaque département de chacune de ses académies, un dispositif de secondes carrières temporaires (1 à 3 ans non renouvelables) qui fonctionnerait en rotation, afin de bénéficier à tous ceux qui le souhaitent, une fois dans leur parcours de carrière d'enseignant.*

### **Les avis du HCE sont-ils, en général, écoutés par les ministres de l'EN qui se succèdent ?**

*Nos rapports sont destinés au Président de la République et donc à la représentation nationale et au gouvernement, ainsi qu'aux citoyens par l'intermédiaire des médias.*

*Les recommandations du HCE sur le socle commun (décret du Premier Ministre) ont été entendues, car ce qui a émané ensuite du cabinet du Ministre de l'Education Nationale était en concordance avec nos préconisations. C'est moins vrai sur les compétences des enseignants.*

*Ce qui est sûr, c'est que le rapport sur l'enseignement primaire a conduit le Ministre de l'Education Nationale à se pencher sur le premier degré et à débiter la réforme du primaire, où il reste encore beaucoup à faire.*

*Sur l'orientation, nos préconisations ont été reprises par les députés, les sénateurs, la mission interministérielle, les Régions et les médias.*

*Globalement, les députés, les sénateurs, le Président de la République sont attentifs à ce que nous écrivons, car nous ne faisons aucun rapport lénifiant.*

### **Le rapport Pochard dont les enseignants attendaient des effets a déjà plus d'un an : qu'est-ce qui a changé depuis ?**

*La plupart des rapports ont un impact sur le système éducatif avec un décalage de 3 à 5 ans entre leur sortie et leur application effective, dans le meilleur des cas. Par exemple, lorsque le rapport Claude Pair est sorti, il a soulevé un tollé. Et puis on s'est aperçu qu'il y avait des choses importantes, comme les bassins de formation, les conseils pédagogiques, et trois ans après, on a commencé à les mettre en place. C'est une logique temporelle lente : pendant trois ans au moins, rien ne bouge en surface.*

*Autre exemple : notre rapport sur le socle commun date de 2006, et c'est seulement en 2009 que la DGESCO se mobilise pour mettre en œuvre son évaluation. Le système, qui est pluriel, a besoin de digérer les idées lorsqu'elles sont émises avant de les mettre en œuvre.*

*Toujours sur la question du socle commun et du brevet des collèges, lorsque le rapport est sorti, il y a eu de fortes divergences syndicales ; tout en s'atténuant, elles se manifestent encore.*

*Les points forts du rapport Pochard ressortiront tôt ou tard, j'en suis certain.*

### **Quelle problématique vous tient le plus à cœur actuellement pour l'avenir de l'Education Nationale ? Pourquoi ?**

*Contrairement à certains grands pédagogues, je crois que pour l'éducation, nous avons besoin d'éléments tangibles sur les résultats des élèves, la conduite de la pédagogie dans les EPLE, et ce que l'on y fait, et ces données doivent être rendues publiques. Il faut que nous sortions d'un système clos et replié sur lui-même.*

*Récemment l'université de Sherbrooke où j'interviens, nous a envoyé un groupe de hauts responsables québécois. Ils ont visité des établissements scolaires en France, du primaire et du secondaire, dans deux académies différentes. Leur constat final a été celui-ci : « en France, vous laissez les parents d'élèves sur le paillason.*

*L'Ecole doit associer beaucoup plus les parents et les associations, pour construire tous ensemble l'Ecole de demain. Cette école ne peut pas être inventée par seulement les professionnels de l'Education, c'est beaucoup trop complexe.*

## **Comment l'AFAE que vous présidez compte-t-elle agir à ce niveau ?**

*L'Association Française des Administrateurs de l'Education que je préside est un Think tank. Nous mettons sur la table des sujets qui semblent avoir de l'importance pour les temps à venir. Récemment, lors d'une conférence à l'ESEN sur l'AFAE, qui existe depuis 30 ans et a publié déjà 120 numéros de sa revue trimestrielle, je me suis aperçu que toutes les thématiques que nous avons traitées avaient été anticipatrices.*

*Notre système éducatif a besoin de pilotage, de débats scientifiques et de production d'idées nouvelles. L'Ecole du XXIe siècle reste à inventer.*

*En mars 2010, le XXXIe colloque nationale de l'AFAE aura lieu à Bordeaux sur le thème « équipe de direction, équipe enseignante » afin d'analyser les liens qui existent entre elles, ce qui les rassemble, et peut contribuer à les faire travailler ensemble dans un esprit collaboratif pour optimiser le fonctionnement de l'EPLE.*

### **Remarque d'AIDE AUX PROFS :**

Nous remercions beaucoup Alain Bouvier d'avoir consacré du temps à répondre à nos questions sur les problématiques liées aux secondes carrières des enseignants. Présente au XXXIe colloque de l'AFAE à Amiens en mars dernier, notre association renouvellera d'année en année cette expérience très enrichissante sur le plan humain, afin d'échanger avec les différents cadres administratifs de l'Education Nationale qui la composent sur les thèmes qui conduisent notre action au service des secondes carrières accessibles aux enseignants, en mobilité interne comme en mobilité externe.

**Lors de la conférence-débat (cf « revue de presse » sur notre portail) que notre association organise au Salon Européen de l'Education en 2009 (19 au 22 novembre) Porte de Versailles, les sept intervenants que nous avons retenus - en raison de la complémentarité de leurs travaux et de leurs activités - approfondirons les problématiques de travail de notre association :**

- les compétences détenues par les enseignants,
- les compétences transférables,
- les secondes carrières temporaires qui leur sont accessibles dans la sphère éducative,
- les secondes carrières définitives qu'ils peuvent entreprendre dans ou à l'extérieur de la Fonction Publique,
- les fins de carrière qu'il est possible de créer à l'échelle de chaque établissement scolaire.



Cette conférence d'environ 1h20 sera suivie de 40 minutes de débat avec les personnes venues y assister, et parmi lesquelles vous pourrez rencontrer des enseignants qui réalisent actuellement leur seconde carrière dans le Public ou dans le Privé. Ce sera, pour chaque enseignant en pleine réflexion sur un éventuel projet de seconde carrière, l'occasion de découvrir notre dispositif de compagnonnage intra-professionnel, axé sur le partage et le relais d'expériences.